

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 26 juillet 2006

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 4 mai 2006

Point 02 – Développement Economique

02-01 - aménagement, entretien, gestion de zones et bâtiments d'activités d'intérêt communautaire

02-02 - Convention avec INFOBEST

Point 03 - Protection et Mise en valeur de l'environnement

03-01 - Site d'éducation à l'environnement

03-02 - Marchés location de benne évacuation et traitement de divers produits collectés dans 2 déchetteries lot n°1 encombrants

03-03 - Marchés location de benne évacuation et traitement de divers produits collectés dans 2 déchetteries lot n°5 déchets verts

Point 04 - Vie scolaire, sportive, sociale, et culturelle communautaire / Actions en faveur de la Petite Enfance :

Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz /Marchés de travaux

Point 06- Divers

Divers 01 - Convention avec l'ONF

Divers 02 – Décision modificative

Information et communication

L'an deux mille six, le 26 juillet à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 13 juillet 2006.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Bernard LAMBERT suppléant de Gérard BURGET de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Claude FREYTHYER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL titulaire de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 4 mai 2006

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 4 mai 2006 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

En ce qui concerne le point n°02-02 – nouvelle déchetterie, relatif à l'acquisition d'un terrain d'une superficie maximale d'un hectare, il est rappelé que le prix à l'are de 1.400 € est hors taxes.

Point 02 – Développement Economique

02-01 - aménagement, entretien, gestion de zones et bâtiments d'activités d'intérêt communautaire-+

- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ approuvés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2002
- Vu l'article 164 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales article et l'article L5214-16 du code général des collectivités locales
- Vu le report de l'application au 17 août 2006
- Vu la délibération en date du 22 février 2006 (point 04)

Exposé

Certaines des compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté de communes sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire. Celui-ci s'analyse comme la ligne de transfert, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté de communes et ceux qui demeurent à la commune.

Les EPCI à fiscalité propre existant à la date de la promulgation de la loi du 13 août 2004 et qui n'auraient pas défini l'intérêt communautaire d'une compétence inscrite dans leurs statuts doivent le faire avant le 17 août 2006.

Suite au courrier de Monsieur le Sous-préfet demandant à la communauté de communes de procéder à la reconnaissance de l'intérêt communautaire au sein du groupe de compétences obligatoires « aménagement, entretien, gestion de zones et bâtiments d'activités d'intérêt communautaire », un projet de définition de l'intérêt communautaire a été élaboré avec le concours des services.

Sur avis favorable du bureau réuni le 11 juillet 2006

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

propose aux communes membres de valider au sein du groupe de compétences obligatoires, l'intérêt communautaire de la compétence en matière d'« aménagement, entretien, gestion de zones et bâtiments d'activités d'intérêt communautaire » ainsi défini :

1) Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités d'une surface supérieure à 30 ha

2) Aide à la réalisation, à la promotion, actions, indépendamment de tout critère de surface

- réalisation d'un inventaire (et sa mise à jour) des zones d'activités communales, des disponibilités foncières et bâties des communes en matière d'accueil d'activités économiques
- promotion de l'offre économique territoriale.
 - création d'un portail entreprise sur Internet,
 - aide à la commercialisation de terrains ou de zones d'accueil commercial et d'activités, signalétique directionnelle des zones d'activités
- études de faisabilité préalable de création de zone.
- études de faisabilité de projet de pépinière d'entreprises, d'hôtel d'entreprises
- participation à des actions en faveur de l'artisanat et du commerce, étude et portage d'Opérations de

02-02 - Convention avec INFOBEST

Vu la délibération en date du 29 mars 1999 par laquelle le comité-directeur du SIVOM a décidé de participer financièrement au fonctionnement d'INFOBEST.

Exposé :

Dans le cadre de la poursuite de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour le sud du Rhin Supérieur pour la période 2007-2010.

Le projet de convention contient en particulier les indications relatives aux futures contributions de cofinancement. Elle est d'ailleurs enrichie de deux nouveaux articles :

l'article 6 fait référence à la mise en place d'un groupe de travail et de coordination pour le réseau des INFOBESTs, et sera introduit en parallèle dans les trois autres INFOBESTs ;

l'article 11 précise les modalités de l'intégration d'INFOBEST PALMRAIN dans le futur Eurodistrict.

Cette convention doit assurer l'existence d'INFOBEST PALMRAIN durant la phase transitoire. Parallèlement, des nouveaux statuts sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'association ATB, afin de poser les bases du futur Eurodistrict trinational de Bâle.

La participation annuelle de notre collectivité a été fixée à 1.427,67 € sans changement

Sur avis favorable du Bureau réuni le 11 juillet 2006,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve la présente convention

habilite Monsieur le Président à la signer

inscrire la dépense au budget 2007.

Point 03 - Protection et Mise en valeur de l'environnement

03-01 - Site d'éducation à l'environnement

Vu les projets issus de la révision de la Charte intercommunale de Développement

Vu la délibération en date du 14 décembre 2005 (point 03-02) inscrivant le site d'éducation à l'environnement dans le document cadre du GERPLAN

Exposé :

Le site d'éducation à l'environnement est un projet qui à l'origine faisait partie intégrante des actions issues de la révision de la Charte de développement local.

Réinscrit au budget 2006, il sera financé par le Département dans le cadre du GERPLAN au titre de la préfiguration.

Après une période de préétude et 4 réunions de travail en 2006 avec les associations et l'ONF, un projet a été élaboré sur le ban de la commune de Koetzingue.

Il comporte un verger, une haie pédagogique ainsi qu'une mare forestière en partenariat avec les associations locales et il est envisagé de solliciter l'ONF pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la mare. Des animations à l'attention des scolaires, des adultes y seront développées et les structures spécialisées en environnement pourront y trouver un outil intéressant. Ce site pourra être mis facilement en réseau avec d'autres initiatives dans le Pays de Sierentz.

Le projet dans son ensemble a été validé par la commission environnement qui s'est tenue le 29 juin 2006.

1) le Verger

Lieu : derrière le Dorffhu's à Koetzingue (salle Edouard Kessler)

Le projet :

Plantation et acquisition d'arbres fruitiers de hautes tiges et de palissade / Mise en forme de haies, par la plantation d'arbuste/Achat et plantation de vignes de table et buissons fruitiers / Abattage d'un noyer (vente sur pied) / Panneau explicatif / Achat du matériel pédagogique / Divers matériel de taille tuteurs terreau

Pour un montant estimatif de4.345 €TTC

En liaison avec l'association des arboriculteurs du Haut-Rhin pour la plantation et le choix des arbres pollinisateurs, le concours de d'un agent technique communal, le noyer sera vendu sur pied.

2) La haie pédagogique.

Lieu : sur les hauteurs de Koetzingue, c'est une haie communale en bordure d'un chemin prolongeant la rue HOMBERG

Le projet :

Achat d'arbustes pour étoffer la haie / Panneau explicatif sur la vie de la haie / arbre remarquable

Pour un montant estimatif de916 €TTC

3) La mare forestière

Lieu : sur les hauteurs de Koetzingue à l'extrémité du chemin précité dans la forêt communale

Le projet :

Creusement de la mare / Etanchéification de la mare / Végétalisation de la mare / Sentier d'accès / Coupe des grands arbres ou vente sur pied / Mise en place d'un observatoire, de caillebotis (optionnel)

Pour un montant estimatif de7.200€TTC

Maîtrise d'œuvre et imprévus et divers..... 4.000 €TTC

Total 1)2)3).....**16.461 €TTC**

Un montant de **18.000 €** a été inscrit au budget 2006 pour la création du site

4) Le fonctionnement du site.

Les animations, quatre types de public visés :

Le tout public : la Petite Camargue Alsacienne (PCA) propose de mettre en place des animations le dimanche pour les familles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (CCPS) une fois par trimestre.

Coût estimatif annuel..... 500 €

Les enfants pendant les temps scolaires : l'animatrice « environnement » de la CCPS ayant l'agrément de l'éducation nationale mettra en place des projets environnementaux avec les écoles Mise à disposition de l'animatrice.....charge CCPS

Les enfants de 8 à 12 ans hors temps scolaire : un mercredi après midi par mois un thème « nature » grâce à différents intervenants : PCA, Brigade verte. Les interventions seront inférieures à 12 par an, une autorisation Jeunesse et Sport n'est pas demandée, ce qui permet d'éviter l'encadrement d'un BAFD. Néanmoins, les groupes seront de 12 enfants avec un encadrant BAFA (Animatrice de la CCPS) plus un accompagnateur.

Coût estimatif annuel.....1.350 €

Les adultes : des cours de taille auront lieu au Dorf'hüs à Koetzingue et dans les vergers présents sur le territoire de la CCPS. Ces cours seront assurés par l'association des arboriculteurs du Haut-Rhin.

Coût estimatif annuel.....1.100 €

Réparti entre CCPS et Département

Total 4).....**2.950 € TTC**

Un montant de 980 € a été inscrit au budget 2006 pour 4 mois au compte 6228, 1000 € au compte 6236 imprimés et catalogues, 750 € au compte 6257 fêtes et cérémonies

5) entretien du site

La commune de Koetzingue apportera son concours pour assurer l'entretien du site, ainsi que la Communauté de Communes par l'intermédiaire de l'agent communal d'Uffheim mis à disposition et les associations pour la taille des arbres.

Sur avis favorable de la commission environnement réunie le 29 juin et du bureau en date du 11 juillet 2006,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve le projet tel qu'exposé

habilite Monsieur le Président à signer toute convention pour la réalisation et le fonctionnement du site

sollicite et signe tous devis en tant que PRM

sollicite le concours financier du Département et de façon général tout organisme

03-02 - Marchés location de benne évacuation et traitement de divers produits collectés dans 2 déchetteries / lot 1 encombrant Marché BME/04/04

Vu le marché passé avec la Société SITA à effet du 1^{er} août 2004, pour une durée de un an, reconductible 2 fois, soit une durée totale de 3 ans

Exposé :

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz a confié par voie d'appel d'offre ouvert son service d'évacuation et de traitement des déchets issus des déchetteries de Sierentz et Bartenheim pour le lot 1 encombrant collecte sélective à la société SITA Alsace.

Initialement le marché comporte 570 rotations pour les deux déchetteries.

En janvier 2005 une benne de 15m³ a été mise place à Bartenheim pour améliorer le service et en juin 2005 un avenant n°1 a été passé pour prendre en compte l'augmentation du nombre de rotation et le porter de 570 à 600.

L'augmentation du nombre de prises en charge de bennes et de matériaux collectés pour le lot n°1 a conduit à conclure à un avenant n°2 portant à 665 le nombre de rotations consécutivement à la mise en place de la benne de 15 m³ et à une rotation supplémentaire d'une benne de 30 m³

L'avenant n°2 est applicable pour toute la durée restante du marché et dans les conditions de révision de prix du marché.

Modification du détail estimatif.

	Quantité avant avenant	Prix unitaire initial HT	Total HT avant avenant	Quantité après avenant n°1	Prix unitaire HT après avenant n°1	Total HT après avenant n°1	Quantité après avenant n°2	Prix unitaire HT après avenant n°2	Total HT après avenant n°2
Mise à dispo d'une benne de 30 m3	3x12	65,00 €	2.340,00 €	3x12	65,00 €	2.340,00 €	3x12	65,00 €	2.340,00 €
Mise à dispo d'une benne de 15 m3	4x12	53,50 €	2.568,00 €	4x12	53,50 €	2.568,00 €	4x12	53,50 €	2.568,00 €
Prise en charge	570	67,65€	38.560,50 €	600,51	67,65 €	40.624,50 €	665	67,65 €	44.987,25 €
			43.468,50 €			45.532,50 €			49.898,25 €

Total du marché avant avenants pour une année	43.468,50 €
Total du marché après avenant n°1 pour une année (1)	45.532,50 €
Total du marché après avenant n°2 pour une année (2)	49.898,25 €
Montant avenant n°2 , (2)-(1)	4.365,75 €

L'augmentation provoquée par l'avenant n°2 par rapport au marché initial est de 6.429,75 € soit 14,79 %.

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 26 juillet 2006,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve l'avenant 2 au marché SITA n° BME 04/04 du 1^{er} août 2005 Lot 1 Encombrants, tel qu'exposé

habilite Monsieur le Président à le signer

03-03 - Marchés location de benne évacuation et traitement de divers produits collectés dans 2 déchetteries / lot 5 Déchets verts Marché BME/04/08 aux établissements ROELLINGER

Vu le marché passé avec les établissements ROELLINGER à effet du 1^{er} août 2004, pour une durée de un an, reconductible 2 fois, soit une durée totale de 3 ans

Exposé :

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz a confié par voie d'appel d'offre ouvert son service d'évacuation et de traitement des déchets issus des déchetteries de Sierentz et Bartenheim et des sites communaux de collecte sélective des déchets verts à l'entreprise Roellinger Rémy.

L'augmentation du nombre de prise en charge de bennes et de matériaux collectés pour le lot n°5 a conduit à conclure à un avenant n°2 (ouverture de site à Magstatt le Haut, Koetzingue et Wahlbach dans la seconde année du marché)

L'avenant n°2 est applicable pour toute la durée restante du marché et dans les conditions de révision de prix du marché.

Modification du détail estimatif :

	Quantité avant avenant	Prix unitaire initial HT	Total maximum avant avenant	Quantité après avenant n°1	Prix unitaire HT après avenant n°1	Total HT après avenant n°1
Mise à disposition d'une benne de 30 m3	2x12	58,00€	1.392 €	2x12	58,00 €	1.392 €
Mise à disposition d'une benne de 15 m3	2x12	50,00 €	1.200 €	2x12	50,00 €	1.200 €
Prise en charge d'une benne	500	43,00 €	21.500 €	450	43,00 €	19.350 €
Transport des sites communaux	70	43,00 €	3.010 €	78	43,00 €	3.354 €
Traitement des déchets verts (en tonne)	1.700	30,40 €	51.680 €	1.800	30,40 €	54.720 €
			78.997,00 €			80.016 €

Total du marché avant avenants pour une année (1)	78.997 €
Total du marché après avenant n°2 pour une année (2)	80.016 €
Montant avenant n°2 soit (2)-(1)	1.019 €

Pour mémoire, l'avenant 1 concernait un changement d'indice de révision
L'augmentation provoquée par l'avenant n°2 est de 1,29 % par rapport au marché initial.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve l'avenant 2 au marché ROELLINGER n° BME 04/08 du 1^{er} août 2005 Lot 5 Déchets verts, tel qu'exposé

habilite Monsieur le Président à le signer

Point 04 -Vie scolaire, sportive, sociale, et culturelle communautaire / Actions en faveur de la Petite Enfance : Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz /Marchés de travaux

Vu la délibération du 22 février 2006 Point 02-01 approuvant l'avant-projet attribuant les marchés de travaux pour les lots 1 à 4 et 6 à 18

Exposé :

Par délibération sus visée le Conseil de Communauté a autorisé le Directeur Général de la SEMHA, dans le cadre du mandat qui lui a été confié, à signer les marchés de travaux et le marché correspondant au lot 05 « Enduit de façade » d'un montant estimé à 11 205,00 € HT, à lancer ultérieurement en appel d'offres ouvert.

La consultation a été lancée et la commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 juin à 16 heures L'entreprise BONO Crépiassage a été retenue pour un montant de 12.508,54 €HT supérieur au montant estimatif de 11.205 €HT ; le dépassement est de 1.303,54 €soit 11,63 %

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres

attribue le marché Lot 5 Enduit de façade à la société BONNO Crépiassage pour un montant de 12.508,54 €HT

autorise le Président de la SEMHA à signer le dit marché

Divers 02 - Décisions modificatives

Participation à Sud Alsace Initiative 2006

Vu l'inscription budgétaire 2006 au compte 65738 Subventions de fonctionnement à des organismes publics;

Vu le recensement complémentaire des communes de Sierentz et de Rantzwiller portant la population de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz à 12.833 habitants ;

Il est proposé la modification budgétaire suivante :

en dépense de Fonctionnement :

65738 Subventions de fonctionnement à des organismes publics.....+ 67,- €
678 charges exceptionnelles.....- 67,- €

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

prend la Décision Modificative pour l'équilibre du budget en fonctionnement

Information et communication

Petite Enfance

⇒ Fonctionnement/délégation de service public :

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 13 juin et a retenu 2 candidats sur 3 : Les Petits Chaperons Rouges et Les 3 Cygnes.

Le dossier de consultation leur a été adressé et la CDSP s'est réunie le 11 juillet pour ouvrir les plis. Les deux candidats ont été invités par la CDSP à une audition le 26 juillet

⇒ Travaux :

Le bâtiment devrait être couvert avant la date du conseil

Jeunes

⇒ Voile à Reiningue

Organisé du 7 au 11 août il permettra à 18 jeunes (inscrits à la date du 18 juillet) de découvrir la voile. Les stages MOUSSAILLON (6 - 9 ans) : Initiation à la navigation et découverte du milieu, par une approche ludique de l'activité voile sur différents supports : optimist, planche à voile et bateau collectif et des jeux liés aux éléments naturels AIR et EAU.

Les stages MULTIVOILE : (10 - 18 ans) : Découverte du dériveur et de la planche à voile en alternance

Les stages INITIATION & PERFECTIONNEMENT (10 - 18 ans) : Apprentissage progressif et adapté, offrant à chacun la possibilité d'acquérir l'autonomie en navigation jusqu'à Force 3-4 Beaufort (vent médium).

Participation CCPS 115 € et Parents 126€

⇒ 4 en 1

Du 1^{er} au 4 août cette nouvelle formule a conquis 19 jeunes (inscrits à la date du 18 juillet). Ils passeront

1 journée à la montagne (Luge d'été, mini golf, trampoline, accrobranche)

1 journée à la piscine (Wesserling)

1 journée culturelle à Mulhouse avec visite du musée national de l'Automobile et du musée Electropolis

1 journée à Europa-Park

Participation CCPS 115 € et Parents 117€

⇒ Séjour à EMBRUN en partenariat avec la Ville de St Louis :

5 jeunes du Pays de Sierentz et notre animateur sont partis le 10/07/06 de St Louis pour Embrun, d'où ils reviennent le 21 juillet

au programme : Raft / hydro speed / hot dog / Voile / Canyoning / Viaferata / VTT et hébergement sous tente

participation CCPS 115 € et Parents 525 €

⇒ BAFA

Prévu tous les deux ans, puisque comportant un stage théorique et un stage pratique d'approfondissement avec participation financière de la CCPS budgétée sur 2005 et 2006, le bureau a examiné la possibilité de reconduire l'opération chaque année ; devant l'impossibilité d'obtenir un

financement complémentaire de la CAF pour 2006 et les délais impartis la situation pourra être reconsidérée en 2007 dans l'immédiat, une session tous les deux ans est maintenue

Balayage

En cours depuis le 5 juillet

Travaux bâtiment annexe (APSPS)

Une estimation des travaux et de leur coût a été demandée

Travaux Petite enfance Landser :

Suite exercice incendie, rehaussement des poignées des deux portillons extérieurs va être demandé. Il faudra également du fait du réseau intérieur installer deux adoucisseurs au lieu d'un.

INTERVENTIONS

Monsieur le Président tient informé les membres du Conseil, du courrier qu'il se propose d'adresser à la Caisse d'Allocations Familiales, suite à annonce par cette dernière de la baisse de son taux d'aide, dans le cadre des Contrats Enfance et Temps Libre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.